

FÊTE RELIGIEUSE.—Dimanche 7 courant, jour de la purification de la Ste. Vierge, les paroissiens de Ste. Anne du Bout-de-l'Isle furent témoins d'une magnifique fête religieuse à l'occasion de l'installation d'une statue de Notre-Dame de Pitié, don généreux d'une personne qui, avant de mourir, voulut laisser un éternel gage de l'estime qu'elle avait toujours portée aux citoyens de cette paroisse.

Leur splendide église, décorée avec beaucoup de goût et d'élégance, était littéralement remplie. La cérémonie commença vers deux heures et demie de l'après-midi.

A cette occasion eut lieu une procession faite avec un ordre et un recueillement vraiment édifiants et qui fut précédée de la bénédiction de la statue par le Rév. M. Brassard, curé de Vaudreuil, assisté par les R. R. MM. U. Gaudet et O. Sauvé. Le Rév. Père Gérard, S. J., donna ensuite le sermon de circonstance; le célèbre prédicateur sut comme toujours se tenir à la hauteur de sa renommée. Il prit pour texte: *Beati qui lugent*, Bienheureux ceux qui pleurent, et il fit voir en peu de mots, avec son éloquence ordinaire, la vérité de ce texte.

Le tout fut couronné par le salut solennel du très Saint-Sacrement, pendant lequel Mmes Azélie et Octavie Bastien, qui avaient été chargées de diriger le chœur, permirent d'admirer une fois de plus leur rare talent musical.

Cette belle fête, qui ne laisse rien à désirer sous tous les rapports, fait grandement honneur au pasteur de la paroisse, le Rév. G. Chevreuil.

Il est rumeur que le gouvernement a l'intention de pousser les travaux du chemin de fer du Pacifique dans la direction de Butte Inlet aussitôt que possible. Il est obligé, vu que les explorations dans la Colombie sont terminées, de dépenser au moins \$2,000,000 par année sur le chemin de cette Province, et de compléter la ligne du lac Supérieur à Esquimaux, pour 1890.

SOCIÉTÉ ITALIENNE.—Les Italiens résidents à Montréal, ont fondé une société qui doit, sous peu, demander au Parlement un acte d'incorporation. Ils se sont réunis lundi, 8 courant, et les messieurs suivants ont été élus officiers pour l'année courante:

Président: M. Angelo Gianelli, consul d'Italie.

Vice-Président: M. Domenico Spinelli.

Secrétaire-Général: M. Carlo E. Bolchini.

Vice-Président: M. H. Roetti.

Trésorier: M. Giuseppe Giannelli.

Conseillers: MM. G. Baccarini, C. Mariotti, P. Filippi, A. Rasina, A. Boltino, A. Ferabini, A. Castelletti, C. Nissini.

LE SÉNATEUR FABRE.—Les journaux de Québec rendent compte comme suit de la manifestation faite en l'honneur de la nomination au Sénat du rédacteur de l'*Événement*:

Lundi dernier, 8 courant, des journalistes et des littérateurs de Québec donnaient un déjeuner à M. Fabre, à l'occasion de sa nomination comme sénateur.

Principalement composée de littérateurs et de journalistes, la réunion avait un caractère particulier, original, et on ne peut plus charmant. Il va sans dire que la causerie, les réparties ont été saupoudrées tout le temps du sel attique le plus fin.

Le déjeuner a eu lieu au club Stadacona, à 11.30 heures.

Le Dr. LaRue fut appelé à le présider. M. S. Lesage occupait la vice-présidence.

Étaient présents: MM. Marchand, Gérin et Langelier, députés à la Chambre Locale; MM. Levasseur, *Événement*; Decelles, de la *Minerve*; Delagrave, du *Canadien*; Cary, du *Mercury*; C. W. Massiah, de la *Gazette*, de Montréal; M. W. Leslie Thom, du *Morning Chronicle*; MM. Marmette, Buies, Auger, Globensky, Ed. Huot, Charlebois, Dr. Simard, G. LaRue.

Le menu se composait de Beefsteack au beurre d'Anchois; Salmis de Perdrix aux truffes; Ortolans en papillotes; Omelette aux confitures; Sardines, &c.; Bordeaux et Sauterne.

Après les toasts portés au nouveau sénateur et à la presse, la compagnie se sépara gaie et joyeuse comme elle était venue.

A 2.30 heures les membres du comité de la presse ont présenté à leur président, M. Hector Fabre, une adresse fort élogieuse.

La réunion était présidée par l'Orateur de l'Assemblée Législative, l'hon. M. J. G. Blanchet.

M. Fabre répondit à l'adresse et fut suivi de MM. Decelles et Thom.

M. Langelier proposa ensuite la santé de l'Orateur, qui fut acceptée avec plaisir.

Une dépêche spéciale de Québec à la *Minerve* mande que les plans des édifices publics ont été déposés au bureau de l'hon. M. Garneau, Ministre des Travaux Publics. Ces édifices formeront un vaste parallélogramme et s'élèveront sur l'emplacement des anciennes casernes des Jésuites. C'est dans cette bâtisse que les deux Chambres du Parlement Provincial tiendront leurs séances.

Les différents départements y seront aussi installés.

Les nouveaux édifices, qui seront en style Renaissance modernisé, auront deux cent vingt pieds sur deux cent huit.

Les plans ont été préparés par MM. Eugène Taché et Delorme.

SEMAINE POLITIQUE

Comme il était aisé de le prévoir, les débats du Parlement Fédéral attirent l'attention générale et jettent dans l'ombre les derniers éclats de notre Chambre Provinciale.

A Québec, d'ailleurs, les questions importantes sont épuisées; l'ordre d'amener à la barre de la Chambre les témoins récalcitrants sommés par le comité d'enquête de l'affaire des Tanneries, a été déclaré illégal, inconstitutionnel et nul, par Son Honneur le Juge Ramsay. Cet incident clôt forcément l'enquête, et il ne reste plus qu'à attendre le rapport.

L'événement sérieux du jour, celui qui préoccupe de façon bien différente notre monde politique, c'est la résolution du premier Ministre, M. McKenzie, concernant l'amnistie à accorder aux personnes compromises dans les troubles du Nord-Ouest.

Cette résolution, document officiel, qui servira de pièce au dossier devant l'histoire, demande nécessairement à être connue; aussi la donnons-nous *in extenso*, malgré sa longueur. Voici le texte même:

« L'hon. M. McKenzie:—Que d'après les témoignages rapportés à cette Chambre, le comité nommé, durant la dernière session, pour s'enquérir des questions soulevées par les troubles du Nord-Ouest, il appert que feu Sir George Cartier, ministre de la milice et de la défense, et agissant, durant la maladie de Sir J. A. MacDonald, comme ministre de la justice, comme chef du gouvernement et comme représentant le dit gouvernement dans ses négociations avec les délégués du Nord-Ouest, en différentes circonstances, a donné à diverses personnes distinguées du Nord-Ouest, entre autres, à l'Archevêque Taché, au père Ritchot, à l'hon. M. A. Girard et à l'hon. J. Royal, l'assurance qu'une amnistie complète serait accordée par le gouvernement impérial pour tous actes commis par toutes personnes quelconques durant les troubles du Nord-Ouest, et a demandé que cette assurance fût communiquée, comme elle l'a été aux parties intéressées. Que, d'après les mêmes témoignages, il appert de plus que l'envoyé du gouvernement Canadien, l'Archevêque Taché, agissant de bonne foi dans la croyance qu'il était autorisé à le faire, assura de fait au peuple du Nord-Ouest que le gouvernement impérial accorderait une telle amnistie; et que le gouvernement Canadien ne communiqua au peuple aucun désaveu de cette action.

« Que d'après les témoignages, il appert en outre que les parties intéressées devinrent convaincues, par cette assurance, que l'amnistie en question serait accordée, et que cette conviction influa sur leur manière d'agir au point de faciliter l'acquisition du territoire du Nord-Ouest par le Canada.

« Que d'après les mêmes témoignages, il appert encore qu'à l'occasion de l'incursion fénienne dirigée par W. B. O'Donohue, l'un des acteurs dans les troubles du Nord-Ouest, l'hon. A. G. Archibald, lieutenant-gouverneur de Manitoba, appela, par proclamation, au nom de Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, tous les habitants à se rallier pour la défense du territoire, et demanda spécialement, par l'entremise du père Ritchot, l'aide de Louis Riel et de A. D. Lépine, et qu'en réponse à une lettre du père Ritchot à ce sujet, il écrivit la lettre suivante:

« Hôtel du Gouvernement, }
« 5 octobre 1871.

« RÉVÉREND MONSIEUR,—Votre note vient de me parvenir. Vous parlez des difficultés qui peuvent empêcher M. Riel de se servir de son influence sur ses compatriotes pour les rallier à la défense de la Couronne, dans les circonstances actuelles.

« Si M. Riel me vient de l'avant, comme on le suggère, il ne doit pas craindre de voir sa liberté troublée de quelque manière que ce soit, pour me servir de vos propres expressions « pour la circonstance actuelle. »

« Il est à peine nécessaire d'ajouter que le concours des Métis français et de leurs chefs, à l'appui de la Couronne, dans les circonstances actuelles, sera bienvenu et qu'il ne pourra être considéré autrement comme leur donnant droit à la plus favorable considération.

« Permettez-moi d'ajouter qu'en vous donnant cette assurance, je crois avoir droit qu'on y réponde de la même manière. En prenant

le plus tôt cette attitude, l'action des Métis n'en sera que plus gracieuse et leur influence plus favorable.

« J'ai l'honneur d'être,
« Révérend monsieur,
« Votre bien dévoué,

« (Signé,) A. G. ARCHIBALD,
« Lieut.-Gouverneur.

« Révd. Père Ritchot,
« St. Norbert. »

Et que subséquemment, en réponse à une lettre qui lui fut adressée sur le même sujet par L. Riel, A. D. Lépine et P. Parenteau, il fit écrire la lettre suivante:

« Hôtel du Gouvernement, }
« Fort-Garry, 8 octobre 1871. }

« MESSIEURS,—J'ai reçu instruction de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur d'accuser réception de votre note de ce matin assurant Son Excellence de la prompte réponse des Métis à l'appel qui leur a été fait par la proclamation de Son Excellence.

« Vous pouvez dire à la population, au nom de laquelle vous écrivez, que Son Excellence est très-heureuse de recevoir l'assurance à laquelle il s'attendait dans sa communication avec le Révd. Père Ritchot, et dont votre lettre lui fait part, et qu'il saisira la plus prochaine occasion de communiquer à Son Excellence le Gouverneur-Général cette preuve de la loyauté et de la fidélité des Métis de Manitoba.

« Vous serez agréable à Son Excellence en lui transmettant, le plus tôt possible, une liste des noms des personnes dans chaque paroisse qui désirent s'enrôler pour le service actif dans le cas actuel.

« Son Excellence compte qu'elles seront prêtes à marcher de l'avant à un moment d'avis.

« J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

« Votre obéissant serviteur,

« (Signé,) W. F. BUCHANAN,

« Secrétaire particulier intérimaire.

« A MM. L. Riel,

« A. D. Lépine,

« Pierre Parenteau. »

« Ottawa, 28 décembre 1871.

« MON CHER ARCHEVÊQUE.—J'ai pu faire l'arrangement pour l'individu dont il a été question.

« Je vous envoie maintenant une traite à vue sur la banque de Montréal pour \$1,000; pas n'est besoin de démontrer à Votre Grâce l'importance de lui payer périodiquement cet argent (disons mensuellement ou trimestriellement) et non en une seule fois, car cet argent serait gaspillé, et notre embarras recommencerait. Le paiement devrait se faire durant le cours d'un an.

« Croyez-moi, de Votre Grâce,

« Le très-obéissant serviteur,

« (Signé,) JOHN A. MACDONALD.

« Sa Grâce
« l'Archevêque de St. Boniface,
« Montréal. »

Voici maintenant la motion que M. Mousseau a proposé en amendement à celle de l'hon. Premier:

« Que les trois derniers paragraphes de la dite motion soient retranchés (le bannissement de Riel et Lépine) et que les mots suivants y soient substitués:

« Que, tout en regrettant que le ministère n'ait pas cru de son devoir d'aviser Son Excellence le Gouverneur-Général, d'accorder un pardon complet à M. A. D. Lépine, cette chambre est d'opinion qu'une amnistie sans condition devrait être accordée à toutes les personnes concernées dans les troubles du Nord-Ouest pour tous les actes accomplis par eux pendant les dits troubles. »

Après deux séances orageuses, le vote pris sur la motion de M. Mousseau a donné le résultat suivant:

Pour:—Messrs. Baby, Bunster, Caron, Cimon, Coupal, Currier, Desjardins, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Masson, McDougall (Trois-Rivières), Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Pope, Robitaille, Rouleau, Wright (Ottawa):—23.

CONTRE:—Messrs. Appleby, Archibald, Aylmer, Bain, Barron, Barthe, Béchard, Bertram, Bigg, Blackburn, Blain, Blake, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Boyer, Brooks, Brouse, Brown, Buell, Burk, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Ontario), Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Cheriton, Cheval, Church, Cookburn, Coffin, Cooke, Costigan, Cunningham, Cushing, Dawson, DeCosmos, Delorme, De St. George,

Devlin, Dondville, Donahue, Dymond, Farrow, Ferris, Fiset, Fleming, Flesher, Forbes, Fournier, Fréchette, Galbraith, Geoffrion, Gibson, Gillies, Gillmor, Gordon, Goudge, Hagar, Haggart, Hall, Holton, Horton, Huntington, Irving, Jetté, John (Leeds), Kerr, Killam, Kirk, Kirkpatrick, Laflamme, Laird, Lajoie, Landerkin, Langlois, Laurier, Little, McDonald (Cornwall), McDonald (Glenagary), McDonnell (Inverness), McDougall (Elgin), Mackenzie (Lambton), Mackenzie (Montréal), McLennan, McMillan, McCallum, McCraney, McGregor, McIntyre, McIsaac, McKay (Colchester), McQuade, Metcalfe, Mills, Mitchell, Monteith, Moss, Murray, Norris, Oliver, Orton, Paterson, Pelletier, Perry, Pettis, Pickard, Platt, Plumb, Pouliot, Poser, Ray, Richard, Robitaille, Rochester, Roscoe, Ross (Durham), Ross (Middlesex), Ross (Prince Edward), Ryan, Rymal, Scatcherd, Scriver, Shibley, Sinclair, Skinner, Smith (Peel), Smith (Westmoreland), Snider, Stephenson, St. Jean, Taschereau, Thibaudan, Thompson (Cariboo), Thompson (Haldimand), Thompson (Welland), Tremblay, Trow, Tupper, Vail, Wallace (Albert), Wallace (Norfolk), White, Wilkes, Wood, Wright (Pontiac), Young:—152.

La motion du gouvernement ayant été alors mise aux voix fut adoptée sur la division ci-dessous:

Pour:—Archibald, Aylmer, Bain, Barron, Barthe, Béchard, Bertram, Biggar, Blackburn, Blair, Blake, Borden, Bourassa, Bowman, Boyer, Brooks, Brouse, Buell, Burke, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Ontario), Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Chariton, Cheval, Church, Cookburn, Coffin, Cook, Costigan, Coupal, Cunningham, Cushing, Dawson, DeCosmos, Delorme, De St. Georges, Devlin, Donahue, Dymond, Ferris, Fiset, Fleming, Forbes, Fournier, Fréchette, Galbraith, Geoffrion, Gibson, Gillies, Gillmor, Gordon, Goudge, Hagar, Hall, Holton, Horton, Huntington, Irving, Jetté, Kerr, Killam, Kirk, Laflamme, Laird, Lajoie, Landerkin, Langlois, Laurier, McDonald (Cornwall), McDonald (Glenagary), McDonnell (Inverness), McDougall (Elgin), Mackenzie (Lambton), Mackenzie (Montréal), McLennan, McCraney, McGregor, McIntyre, McIsaac, McKay (Colchester), Metcalfe, Mills, Moss, Murray, Norris, Oliver, Paterson, Pelletier, Perry, Pettis, Pickard, Pouliot, Poser, Ray, Richard, Robitaille, Roscoe, Ross (Durham), Roscoe (Middlesex), Rymal, Scatcherd, Scriver, Shibley, Sinclair, Skinner, Smith (Peel), Smith (Westmoreland), Snider, Stirtan, St. Jean, Taschereau, Thibaudan, Thompson (Haldimand), Thompson (Welland), Tremblay, Trow, Vail, Wallace (Albert), Wilkes, Wood, Young—total 126.

CONTRE:—Appleby, Baby, Bowell, Brown, Bunster, Caron, Cimon, Currier, Desjardins, Dondville, Dugas, Farrow, Fletcher, Gaudet, Gill, Haggart, Harwood, Hurteau, Jones (Leeds), Kirkpatrick, Lanthier, Little, MacDonald (Kingston), McMillan, Masson, McCallum, McDougall (Trois-Rivières), McQuade, Mitchell, Monteith, Montplaisir, Mousseau, Orton, Ouimet, Pinsonneault, Platt, Plumb, Pope, Robitaille, Rochester, Ross (Prince Edward), Rouleau, Ryan, Stephenson, Thompson (Cariboo), Tupper, Wallace (Norfolk), White, Wright (Ottawa), Wright (Pontiac)—total 50.

En France, sur le bill d'organisation du sénat, un amendement a été présenté, pourvoyant à ce que les sénateurs soient choisis de la même façon que les députés pour l'Assemblée; l'amendement a été adopté par un vote de 354 contre 310.

Après avoir adopté en détail les clauses du projet de loi concernant l'organisation du Sénat, la crise vient de se terminer par le rejet du projet à la troisième lecture.

Le vote a donné pour l'adoption 345 voix, contre, 357.

Une différence de 12 voix.

A. ACHINTRE.

ECHOS DE PARTOUT

Le célèbre ingénieur anglais Lloyd vient de mourir à Arley-House, près de Bewley.

Une loi a été présentée au Parlement Allemand prohibant l'importation des pommes de terre des pays étrangers. Cette mesure a pour but de préserver les autres pommes de terre de l'insecte destructeur du Colorado.

On vient de replacer dans les mairies de Paris les registres destinés à l'inscription par les propriétaires des locaux vacants offerts aux locataires. C'est là une mesure utile qui peut rendre service à tout le monde. Le registre, déposé sur un pupitre dans le vestibule de la mairie, peut être consulté par toute personne sans la moindre rétribution.